



Genève, le 26 août 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Comptes 2015 : nette dégradation des perspectives

Des rentrées fiscales inférieures aux attentes dégradent nettement les perspectives des comptes 2015 du canton. Le Conseil d'Etat répond avec détermination et met en œuvre immédiatement une série de mesures correctrices. Des mesures structurelles supplémentaires seront introduites dans le cadre du budget 2016.

Le budget 2015 de l'Etat de Genève, adopté par le Grand Conseil en décembre dernier, prévoit un résultat légèrement excédentaire (+14 millions). Sur la base des projections financières les plus récentes, le Conseil d'Etat constate aujourd'hui que cette cible ne pourra pas être atteinte dans les comptes 2015. En cause, des prévisions de recettes fiscales qui s'avèrent pour l'heure inférieures à celles qui ont été budgétées, et de dépassements sur certaines dépenses et subventions.

Du côté des charges, celles sur lesquelles le Conseil d'Etat peut agir devraient rester globalement sous contrôle. En revanche, certaines aides et subventions dues notamment à des personnes et à la formation augmentent sensiblement (assurance-maladie, aide aux migrants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, bourses, contribution genevoise à l'accord intercantonal universitaire et placements éducatifs).

Dès lors, les dernières projections indiquent pour l'heure un résultat déficitaire préoccupant, à hauteur de plus de 200 millions de francs. Compte tenu des incertitudes qui subsistent et des éléments qui peuvent survenir d'ici à la fin de l'année, ce montant est susceptible de connaître des variations importantes à la hausse ou à la baisse. Le risque que les recettes fiscales 2015 soient inférieures à celles que prévoyait le budget est toutefois avéré. Même les revenus imprévus (double distribution de la part aux bénéficiaires 2014 de la Banque nationale suisse (BNS) et autres recettes extraordinaires) ne permettent pas pour l'heure de compenser le manque à gagner.

Cette évolution de la situation semble confirmer l'impact plus important que prévu de la conjoncture sur l'économie suisse et, particulièrement, genevoise. Si l'introduction de taux d'intérêts négatifs par la BNS, en janvier dernier, a eu pour effet de diminuer une partie des intérêts de la dette, la suppression du taux plancher euro-franc suisse a fortement modifié les perspectives économiques anticipées pour l'année en cours.

Ces dernières informations ne font que renforcer la détermination du Conseil d'Etat à poursuivre son objectif de maîtrise durable des charges de fonctionnement. Il prend ainsi, à

titre exceptionnel, une série de mesures correctrices immédiates qui s'appliqueront durant une période de quatre mois, de début septembre à fin décembre 2015.

Adoptées ce jour, les principales mesures sont les suivantes :

- Renoncement à la création de tout nouveau poste.
- Autorisation des postes à repourvoir par le-la chef-fe de département.
- Gel des engagements de personnel externe au « petit Etat ».
- Report à 2016 de l'engagement prévu de nouveaux agents de détention.
- Diminution des dépenses générales par le renforcement des règles pour les reports de crédits non utilisés.

La mise en œuvre immédiate de ces mesures permettra d'atténuer de quelques dizaines de millions de francs l'impact de la dégradation du résultat projeté.

Pleinement conscient que ces mesures seront loin de suffire à compenser les effets persistants de la conjoncture et la poursuite annoncée d'une situation économique difficile pour la Suisse et pour Genève, le Conseil d'Etat annoncera des mesures supplémentaires, de nature plus structurelles, le 8 septembre prochain, lors de la présentation de son projet de budget 2016. Il tient toutefois d'ores et déjà à souligner que tant les contraintes externes que l'évolution négative de l'environnement économique pour notre canton rendent l'élaboration de ce budget particulièrement difficile.

Pour tout complément d'information :

- *M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, cheffe communication et information, PRE, ☎ +41 22 327 90 80 ou +41 79 343 16 54 ;*
- *M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en contactant M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, ☎ +41 22 327 98 07.*

Projection des comptes 2015 de l'Etat de Genève

**Le Conseil d'Etat anticipe
une nette dégradation du résultat
et prend des mesures immédiates**

Détérioration des perspectives

- ◆ Le **budget 2015** prévoit un léger excédent du résultat de fonctionnement (14 millions de francs)
- ◆ Sur la base des projections financières les plus récentes, le Conseil d'Etat constate aujourd'hui que cette cible **ne pourra pas être atteinte**
- ◆ Selon l'état actuel des informations, le déficit dans les **comptes 2015** pourrait **dépasser 200 millions de francs**
- ◆ Compte tenu des incertitudes et des éléments inconnus à ce jour, ce résultat peut encore varier sensiblement, mais il est très probable qu'il sera au final déficitaire

Diminution des recettes fiscales

- ◆ Les prévisions de **recettes fiscales** sont à ce jour inférieures à celles qui étaient prévues dans le budget
- ◆ Le double versement des bénéfices de la BNS et d'autres recettes extraordinaires ne **suffisent pas pour l'heure à compenser** ce manque à gagner fiscal

Aides et subventions en hausse

- ◆ Les charges sur lesquelles le Conseil d'Etat peut agir demeurent **globalement sous contrôle**
- ◆ En revanche, certaines aides et subventions légales sont **en nette hausse**
- ◆ Notamment: aide pour le paiement de l'assurance-maladie, aide aux migrants, aux personnes âgées, aux handicapés, bourses, contribution à l'accord universitaire intercantonal, placements éducatifs

Impact plus fort que prévu de la conjoncture

- ◆ Cette évolution négative confirme l'impact plus important que prévu de la conjoncture sur l'économie suisse et genevoise (franc fort, faible croissance en Chine et dans les pays émergents, incertitudes juridiques et fiscales)
- ◆ L'économie suisse frôle aujourd'hui la récession
- ◆ La détérioration de la situation en 2015 va se répercuter sur l'exercice 2016 et sur les années suivantes

Mesures immédiates du Conseil d'Etat

- ◆ Ces informations récentes renforcent la détermination du Conseil d'Etat à maîtriser durablement les charges
- ◆ Une série de **mesures immédiates** sont prises
- ◆ Elles s'appliqueront **durant quatre mois** (septembre à décembre 2015)
- ◆ Ces mesures devraient permettre d'atténuer de **quelques dizaines de millions** l'impact de la dégradation du résultat projeté

Principales mesures immédiates

- 1. Renoncer à la création de tout nouveau poste**
- 2. Autorisation des postes à repourvoir par le-la chef-fe de département**
- 3. Geler les engagements de personnel externe au "petit Etat"**
- 4. Reporter à 2016 l'engagement prévu de nouveaux agents de détention**
- 5. Diminuer les dépenses générales en renforçant les règles pour les reports de crédits non utilisés**

Vers des mesures structurelles

- ◆ Le Conseil d'Etat est conscient que ces mesures seront loin de compenser les effets négatifs persistants de la conjoncture
- ◆ Il annoncera donc d'autres mesures, **de nature structurelle**
- ◆ Ces annonces seront faites le 8 septembre lors de la présentation du projet de budget 2016
- ◆ Le Conseil d'Etat observe d'ores et déjà que l'élaboration de ce budget est rendue extrêmement difficile par l'évolution de l'environnement économique et par les contraintes externes
- ◆ Il poursuivra et renforcera son effort sur l'évolution des charges

Merci de votre attention